

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026
	Délibération N° : 20260327-09
OBJET : : DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL D'ECOLE.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 21/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

ALLAIS Dominique – ANDREWS Frédérique - AUDIER-MERLE Carine – BOURCIER Florian – BUES Florent – BUES Sarah – BURSTERT Jean-Sébastien – HUBERT Cédric - LACROIX Charles – LAPUJOLADE Stéphane – LAURENS Elisabeth – ROBIN Mireille – VINET Elise

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

LUCCHESI Corinne a donné pouvoir à Charles LACROIX – MAROILLEY Elise a donné pouvoir à Frédérique ANDREWS

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : LAPUJOLADE Stéphane.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués pour représenter la Commune auprès du Conseil d'Ecole, pendant la durée de leur mandat,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidatures, Madame Sarah BUES et Madame Carine AUDIER-MERLE se portent candidates pour remplir ces fonctions.

Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre membres présents ou représentés : 15
- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame Sarah BUES : 15 voix
- Madame Carine AUDIER-MERLE : 15 voix

Madame Sarah BUES et Madame Carine AUDIER-MERLE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées déléguées auprès du Conseil d'Ecole.

Le Conseil Municipal :

DESIGNE pour représenter la Commune auprès du Conseil d'Ecole

Madame Sarah BUES,
Madame Carine AUDIER-MERLE.

DIT que Madame Frédérique ANDREWS pourra également représenter la Commune au Conseil d'Ecole sans participer aux éventuels votes mais à titre consultatif.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.